

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT-RÉGION
DE LA GUADELOUPE



Date de convocation :
Le 4 octobre 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réception par le préfet - 24/10/2024
Publication : 24/10/2024

5^{ème} séance de l'annéeSéance du 11 octobre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vendredi 11 octobre, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est réuni à la fois en présentiel au siège (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Éric JALTON, le président.

Étaient présents : 32 conseillers communautaires**Président** : M. Eric JALTON

Vice-présidents : M. Dominique BIRAS* (3^{ème} vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA* (4^{ème} vice-présidente)- M. Georges BREDDENT* (5^{ème} vice-président)- Mme Murielle JABES* (7^{ème} vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY* (10^{ème} vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE* (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER* (13^{ème} vice-présidente)

Autres membres du bureau : Mme Corinne PETRO*- M. Pierre THICOT*- Mme Renée-George NABAJOOTH-DELOUMEAUX- Mme Laisely PARAT-EDOM*- M. Georges DAUBIN*- M. Jean-Luc CELIGNY*- Mme Lyliane PIQUION*- M. Fabert MICHELY*

Autres conseillers communautaires : Mme Johane DAHOMAS*- Mme Sandra ENJARIC*- M. Fred EUSTACHE- Mme Jaqueline FAVORINUS- M. Fulbert HENRY- M. Joseph LEE*- Mme Marie-Andrée MANDIL*- Mme Magaly MARCIN*- M. Alix NABAJOOTH*- Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS*

En cours de séance :

Vice-président : M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président)**Autre conseillère communautaire** : Mme Marie-Camille MOUNIEN***Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 8**

Vice-présidents : Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente) à Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE

M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président) à Mme Magaly MARCIN**Autre membre du bureau** : M. William SURDIN à M. Fulbert HENRY

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS à Mme Johane DAHOMAS

Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS à Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO

M. Michel MADO à Mme Murielle JABES

M. Rosan RAUZDUEL à M. Dominique BIRAS

En cours de séance :

Autre conseillère communautaire : Mme Nadège THEOPHILE à Mme Renée-George NABAJOOTH-DELOUMEAUX

Nombre de conseillers absents excusés : 4**Vice-président** : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)

En cours de séance :

Autres conseillers communautaires : Mme Maddly GARGAR- M. Alain SOREZE-EUGENE (pouvoir à Mme Maddly GARGAR)- M. Dominique THEOPHILE

Nombre de conseillers absents non excusés : 4**Autre membre du bureau** : Mme Tania GALVANI

Autres conseillers communautaires : M. Justin DESSOUT- M. Olivier SERVA- M. David DAMPIED

Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 32 (dont 22 en visioconférence*)

Votants : 40 (dont 8 pouvoirs)

▪ Dont pour : 40

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

Mme Jaqueline FAVORINUS

Délibération n°2024.10.05/584

Approbation de la
convention partenariale
entre le ministère de
l'Éducation nationale,
la commune de Grand-Bourg
et la Communauté
d'Agglomération
CAP Excellence
pour la mise en œuvre d'un
« Orchestre à l'école »

Rapporteuse

Mme Francesca FAITHFUL

Vice-présidente de la commission
culture et patrimoine

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 24 OCT. 2024

- publication sur le site internet
ou notification, le : 30 OCT. 2024

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11/11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2021.05.04/155 du conseil communautaire du 28 mai 2021 portant modification des délégations de certaines attributions du conseil au président de CAP Excellence;
- VU le courrier de demande de partenariat de la ville de Grand-Bourg;

Considérant le rapport du président ;

Le centre culturel de Sonis a fait émerger un savoir-faire et des interventions de qualité, le plaçant comme équipement d'enseignement artistique nécessaire à la structuration d'ensemble de la filière à l'échelle de l'agglomération, voir du département. Sa démarche est renforcée par son partenariat avec le conservatoire régional d'Aubervilliers.

Ce positionnement lui permet de bénéficier d'une convention cadre pluriannuelle avec la Direction des affaires culturelles (DAC), reconnaissant son savoir-faire et une quasi-homologation de son activité d'enseignement artistique.

C'est en raison de ce savoir-faire que le centre culturel de Sonis est sollicité afin de participer à la création d'un « Orchestre à l'école » à Marie-Galante. En effet, ce dispositif mis en place par l'éducation nationale doit s'appuyer sur un établissement d'enseignement artistique structuré.

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1- D'approuver la convention de partenariat entre le ministère de l'Éducation nationale, la commune de Grand-Bourg et la communauté d'agglomération CAP Excellence pour la mise en œuvre d'un « Orchestre à l'école » telle qu'elle est présentée en annexe.

ARTICLE 2- D'autoriser Monsieur le président à signer ladite convention et d'assurer la mise en œuvre de ses dispositions dont celles qui sont énumérées à son article 4.

ARTICLE 3- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, au ministère de l'Education nationale, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à Madame le maire de la commune de Grand-Bourg de Marie-Galante, à Monsieur le directeur du centre culturel de Sonis ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le **22 OCT. 2024**

Le président de séance

Le président

Eric JALTON



La secrétaire de séance

La conseillère communautaire

Jaqueline FAVORINUS

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le **24 OCT. 2024**
- Délibération transmise au ministère de l'Education nationale, le **30 OCT. 2024**
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le **30 OCT. 2024**
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le **30 OCT. 2024**
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le **30 OCT. 2024**
- Délibération transmise à Madame le maire de la commune de Grand-Bourg de Marie-Galante, le **30 OCT. 2024**
- Délibération transmise à Monsieur le directeur du centre culturel de Sonis, le **30 OCT. 2024**
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le **30 OCT. 2024**

